

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Annexe à l'arrêté du 16 décembre 2003 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel de contrôleur des travaux publics de l'Etat

NOR : *EQUIP0310359X*

**PROGRAMME DES ÉPREUVES
DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**

**Programme de l'épreuve n° 1 :
compte rendu**

**Programme de l'épreuve n° 2 :
épreuve technique**

1. Tous domaines

1.A. Connaissance du service :

- déontologie du service public ;
- connaissance et rôle du ministère de l'équipement ;
- connaissances du statut de la fonction publique ;
- connaissance des services déconcentrés du ministère de l'équipement ;
- rôle et responsabilités du contrôleur,
- connaissances des principaux partenaires du service.

1.B. Prévention et sécurité :

- sécurité du contrôleur, des agents et des usagers ;
- prévention des accidents, rôle des organismes de conseil et de contrôle.

1.C. La commande publique :

- marchés de travaux et leur gestion ;
- commandes hors marchés.

1.D. Organisation et gestion de chantiers :

- préparation des chantiers ;
- contrôle, direction et surveillance des travaux en régie et en entreprise ;
- notions de démarche qualité.

2. Domaine « aménagement et infrastructures terrestres »

2.A. Construction, entretien et exploitation des ouvrages :

Routes :

- connaissances de base en géométrie routière ;
- caractéristiques techniques des voiries,
- terrassements : règles d'utilisation des matériaux et des matériels.

Chaussées :

- techniques de construction et modalités pratiques de mise en œuvre ;
- notions sommaires sur le comportement au gel et au dégel ;

Ouvrages d'art : connaissance des différents types d'ouvrages routiers et hydrauliques ;

Dépendances vertes, bleues et équipements annexes (glissières et réseau d'appel d'urgence).

Assainissement :

- eaux pluviales et usées : notions de base sur la construction des réseaux et ouvrages ;
- eau potable : connaissance de base sur les différents types d'ouvrages et leur exploitation.

Sécurité et signalisation routières :

Exploitation routière :

- schéma directeur d'exploitation routière ;
- document d'orientation de la viabilité hivernale ;
- centre d'ingénierie et de gestion du trafic.

Relations avec les usagers.

2.B. Urbanisme, planification et aménagement territorial :

- principales règles régissant le droit de l'urbanisme ;
- principaux enjeux de l'aménagement territorial ;

- notions sommaires sur les budgets des collectivités territoriales.
- 2.C. Ingénierie publique :
- notion de conduite de projet : prise de commande, analyses, solutions, dimensionnement et estimation, études, contrats, travaux ;
 - notions sur les champs d'intervention de la DDE : maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), conduite d'opération ;
 - concession, affermage, régie ;
 - relations avec les usagers ;
 - prise en compte de l'environnement ;
 - notions sur les éléments financiers d'une opération ;
 - notions sur les coûts d'intervention du service.

3. Domaine « aménagement et infrastructures fluviales, maritimes ou portuaires »

- 3.A. Environnement spécifique :
- connaissance des services navigation et maritimes du ministère de l'équipement ;
 - connaissance des interlocuteurs spécifiques : Voies navigables de France, services des affaires maritimes ;
 - prévention et sécurité en relation avec le milieu aquatique et les effluents.
- 3.B. Construction des ouvrages :
- Voies navigables :
- principes généraux d'aménagement des voies navigables ;
 - notions sur les principales caractéristiques et catégories de voies navigables ;
 - principaux impacts de l'aménagement des voies navigables sur l'environnement ;
 - notions technologiques essentielles et principales dispositions constructives des ouvrages propres aux voies navigables ;
 - quais, perrés, terre-pleins et voirie de desserte ;
 - outillages portuaires de construction et de réparation navale ;
 - notions essentielles de mécanique des sols, d'hydrologie et d'hydraulique, action de l'eau et des bateaux.
- Ports maritimes :
- dispositions principales et notions d'océanographie et courantologie appliquées aux travaux maritimes ;
 - principaux impacts de l'aménagement des ouvrages d'infrastructure maritime sur l'environnement ;
 - notions technologiques et principales dispositions constructives des écluses maritimes, barrages, ouvrages d'accostage et de défense ;
 - quais, terre-pleins et voirie de desserte ;
 - outillages portuaires,
 - notions essentielles de mécanique des sols, stabilité des ouvrages, action de l'eau et des bateaux.
- 3.C. Connaissance du milieu et police des eaux : voies navigables et ports maritimes :
- Connaissance écologique du milieu et incidences des pollutions.
- Cadre administratif et juridique de la gestion et de la police des eaux.
- Missions de police :
- inventaires des rejets et prélèvements ;
 - contenus réglementaires : constat des infractions, contrôle de l'autosurveillance et contrôles inopinés ;
 - prévention et gestion des crises : inondations, sécheresse, pollutions accidentelles.
- Cadre technique de la gestion des eaux :
- les indicateurs de pollution et leurs différents paramètres ;
 - principes de mise en œuvre et exploitation du recueil des données.
- Relations avec les usagers.

4. Domaine « phares et balises et sécurité maritime »

- 4.A. Environnement spécifique :
- connaissance des interlocuteurs spécifiques ;
 - sécurité de la navigation et prévention des accidents.
- 4.B. Contrôle, entretien et fonctionnement des installations :
- notions sommaires d'électronique, d'électrotechnique et d'informatique ;
 - électricité : technologie des systèmes électriques basse tension, réglementation, normalisation, schémas ;
 - principes d'élaboration et de mise en œuvre des équipements relatifs aux systèmes électriques d'éclairage et de force motrice ;
 - sécurité dans l'emploi des courants et prévention des accidents ;
 - sources d'énergie, convertisseurs, redresseurs, alimentation secourue ;
 - installations d'éclairage et automatisation ;
 - types de balisage ;

- règles à suivre pour le balisage des côtes de France ;
- notions sur la gestion du domaine public maritime et du littoral ;
- notions de pollution marine ;
- organisation des ateliers et des chantiers de mise en place et de maintenance des installations, à terre et en mer.